



FICHE D'INSCRIPTION ET ANNULATION
 (A remettre dans les locaux périscolaires et
 CLSH 3 rue Valbert)

L'ENFANT

Nom	
Prénom	
Classe	

1) CANTINE

Toute l'année	à compter du :
Jours	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi

Temporaire	Dates ou période :
Jours	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi

Les inscriptions ponctuelles ou annulations s'effectuent au moins 48h à l'avance.

Tout repas non annulé par écrit 48h à l'avance sera facturé.

2) ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Toute l'année	à compter du :
le matin de 7h30 à 8h30	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
le soir de 16h30 à 17h30	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
le soir de 17h30 à 18h30	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi

Temporaire	Dates ou période :
le matin de 7h30 à 8h30	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
le soir de 16h30 à 18h30	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
le soir de 17h30 à 18h30	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi

Les inscriptions ponctuelles ou annulations s'effectuent en respectant les délais suivants:

Pour le matin : prévenir au plus tard la veille avant 18h30.

Pour le soir : prévenir au plus tard le matin avant 8h30.

Les inscriptions non annulées en temps et en heure seront facturées.

3) CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS (inscription pour l'année scolaire)*

<input type="checkbox"/>	le matin : 7h30 - 11h30
<input type="checkbox"/>	le matin + repas : 7h30 - 13h30

* Avec une possibilité exceptionnelle d'entrée/sortie trimestrielle:
Avant le 15 décembre pour la période de janvier à mars,
Avant le 15 mars pour la période d'avril à début juillet

4) CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES

Voir les périodes d'ouverture sur le calendrier des CLSH 2018/2019.
Suivre les campagnes d'inscription avant chaque période de vacances scolaires.



Cofinancé

Par la C.A.F.

Date et Signature des parents :